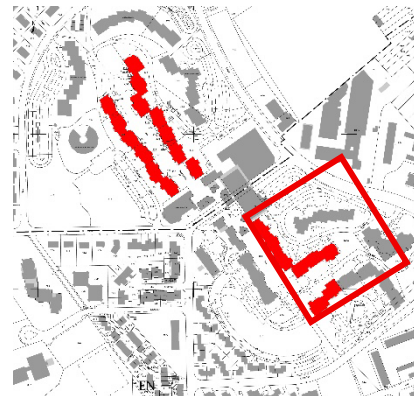




RESIDENTIALISATION

RESIDENTIALISATION DU QUARTIER ROLLIN 528 logements collectifs

Résidence BEAULIEU – N° 4-6-7-9-11 Allée de Beaulieu
Résidence BEAUSOLEIL – N° 9-11 Allée Beausoleil

AMIENS (80 000)

NOTICE DE PRESENTATION DECLARATION PREALABLE

DIAG	ESQ	APS	APD	DP	PRO	DCE	ACT
------	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----

INDICES

DECEMBRE

2025

1 CONTEXTE

Dans le cadre du projet global de requalification du quartier Rollin, et à la suite des travaux de réhabilitation récemment menés sur les bâtiments d'habitation, la présente demande porte sur la résidentialisation de la résidence Beaulieu, située aux numéros 04, 06, 07, 09, et 11 Allée de Beaulieu et de la résidence Beausoleil, située aux numéros 09 et 11 Allée Beausoleil.

L'opération vise à améliorer la qualité d'usage, l'accessibilité et l'organisation des espaces extérieurs de la résidence. Les aménagements projetés ont pour objectifs principaux :

- Faciliter l'accès aux entrées des bâtiments, de l'Allée des Rencontres et de l'Allée Beausoleil, notamment par l'amélioration de l'accessibilité PMR
- Réorganiser et optimiser les espaces de stationnement afin d'offrir un nombre de places plus adapté aux besoins des résidents
- Valoriser les espaces verts existants en renforçant leur présence au sein du site notamment sur la partie centrale
- Procéder à la plantation de nouveaux arbres et à la création d'ambiances paysagères plus qualitatives.

2 PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention s'inscrit en liaison avec les travaux envisagés par la ville et les travaux de l'AMSOM.



3 ACCESSIBILITE

Pour améliorer les accès aux bâtiments ainsi que ceux menant aux différentes allées des rampes seront créés afin de se rapprocher au mieux des exigences réglementaires en matière d'accessibilité.

Les cheminements piétons seront repris avec un revêtement en béton désactivé en cohérence avec les aménagements en cours de réalisation par la ville dans le secteur.

4 STATIONNEMENTS

Actuellement, le manque de places entraîne des stationnements sauvages, perturbant l'accès au niveau de l'Allée de Beaulieu, notamment pour les services de pompiers et les camions – bennes.

L'objectif de l'aménagement est de supprimer ces stationnements irréguliers en créant des places organisées et adaptées tout en rouvrant l'accès aux différents services de sécurité et de collecte.

Dans le périmètre d'intervention le long de l'Allée de Beaulieu, 17 places existantes seront conservées, et des travaux permettront de créer des places supplémentaires le long de l'Allée. Toutes les places seront traitées en pavés joints engazonnés, rendant les zones de stationnement plus perméables. Au final, 44 places, dont 3 accessibles PMR seront implantées sur l'Allée de Beaulieu.

Au niveau du parking de la résidence Beausoleil, 21 places existantes seront réaménagées afin d'optimiser le nombre de place et d'assurer une cohérence avec les travaux réalisés par la ville, 29 places dont 2 accessibles PMR seront ainsi mis en place.

Ces espaces seront également végétalisés : en fonction de l'implantation des réseaux existants, des arbres seront plantés toutes les 4 places ou sur les emplacements disponibles, afin d'améliorer l'intégration paysagère et le confort des usagers.

5 DECHETS

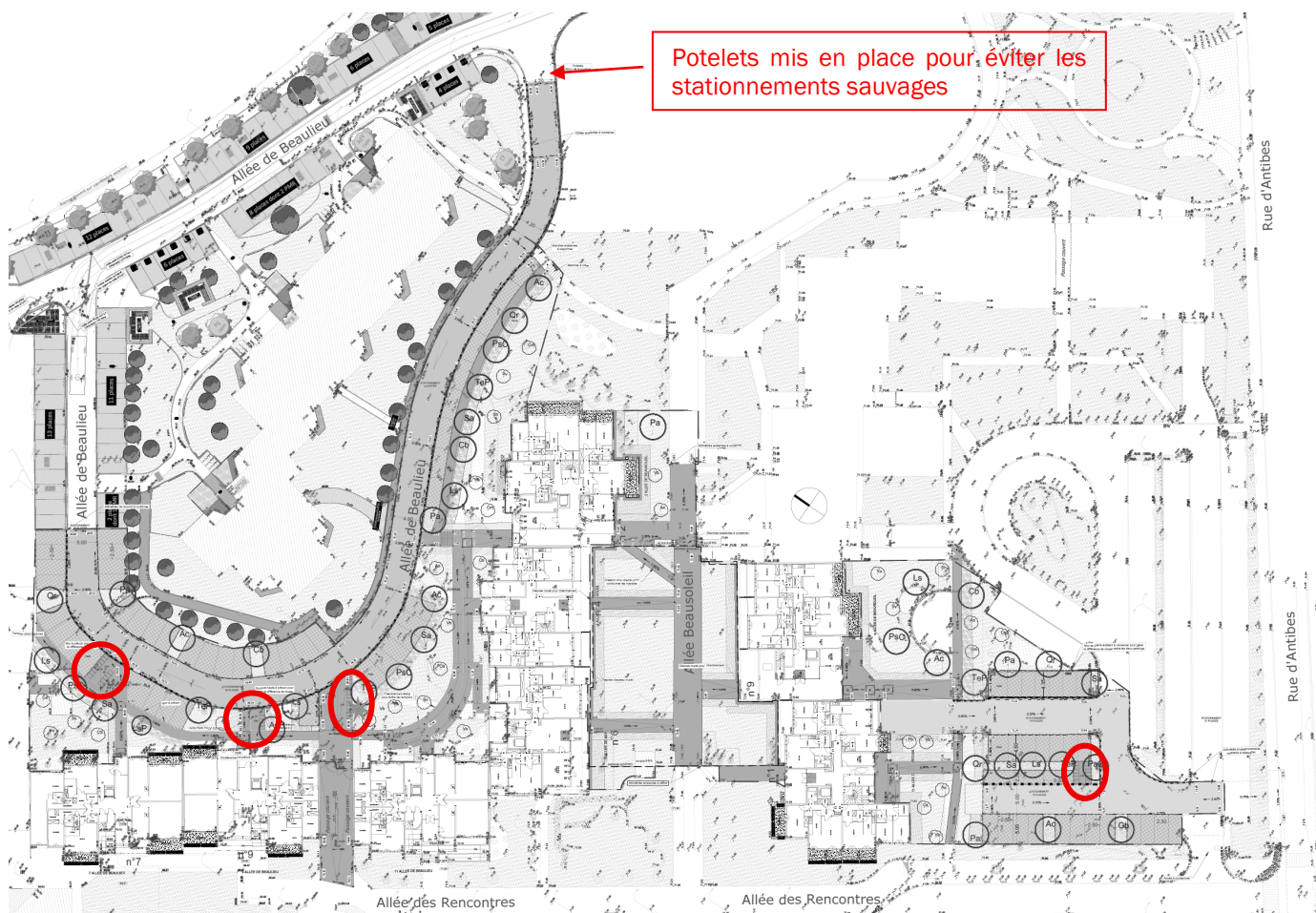
Afin d'optimiser la collecte sur les résidences, Clésence propose d'externaliser les différents points de collecte, tout en conservant le même nombre de bacs par cage d'escalier.

Pour la résidence Beaulieu, les points de collecte des déchets seront positionnés le long de l'Allée de Beaulieu à proximité de la résidence Beaulieu.

Des potelets seront mis en place au début de l'Allée pour éviter le stationnement sauvage et de garantir l'accès à la voie.

L'Allée de Beaulieu d'une largeur de 4 m, permettant la circulation et la manœuvre du camion-benne.

Pour la résidence Beausoleil, un seul point de collecte sera aménagé sur le parking, accessible depuis la rue d'Antibes, en continuité avec le circuit de manœuvre du camion-benne.



6 PLANTATION

Au niveau des résidences, les arbres de haute tige existants, sont peu nombreux. Ils seront conservés autant que possible. De nouveaux arbres locaux, adaptés au site, seront plantés, complétés ponctuellement par quelques variétés ornementales.

Les arbres présents sur l'angle de l'Allée de Beaulieu seront abattus pour permettre l'aménagement de stationnements supplémentaires et de rampes d'accès. Il s'agit de petits arbres d'alignement à feuilles caduques. Ils ne sont pas entretenus ni taillés, et présentent un intérêt paysager limité.



Vue sur Allée de Beaulieu – présence d'arbres

Pour les arbres proches des façades, 2 cultivars étroits seront choisis afin d'éviter les tailles fréquentes. Les espaces restants seront principalement végétalisés avec des petits arbres et gros arbustes locaux, accompagnés de variétés ornementales, afin d'améliorer l'intégration paysagère et la qualité des espaces verts.

Au niveau de la partie centrale, un traitement végétatif sera adapté à la toiture terrasse existante.